

Cahier des charges et description des prestations pour le chef/la cheffe technique chemins de randonnée pédestre

1. Description du poste

Direction technique de l'association cantonale xxx

2. Compétences

- Chargé d'accomplir les prestations techniques des associations cantonales, conformément à ce qu'elles ont convenu avec le canton et les communes [*planification, construction, entretien et contrôle ainsi que signalisation des chemins de randonnée pédestre cantonaux et communaux*]
- Mise en oeuvre de toutes les tâches sur la base de la Loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LCPR du 4.10.1985) et de [*législation cantonale*]
- Coordination et collaboration avec les services cantonaux, l'association faîtière Suisse Rando et ses membres ainsi qu'avec d'autres organisations et partenaires
- Direction et intégration des collaborateurs/trices du domaine technique

3. Tâches

Direction

- Gérer, recruter et contrôler le personnel du domaine technique
- Initier et encadrer les collaborateurs/trices du domaine technique
- Planifier, répartir et assurer la surveillance des différents districts

Administration, coordination et collaboration (interne et externe)

- Collaborer et échanger régulièrement des informations avec les services techniques cantonaux, les communes, le secrétariat, les chefs/cheffes de district ou d'arrondissement ainsi qu'avec les collaborateurs/trices techniques.
- Mener les négociations avec les services techniques cantonaux, les communes, les groupes de planification régionale ainsi que les personnes privées (par ex. négociations avec les propriétaires terriens lorsqu'un chemin est déplacé à un autre endroit)
- Etre l'interlocuteur de l'association faîtière Suisse Rando pour les questions techniques impliquant une participation à des manifestations
- Etablir et vérifier le budget du domaine technique
- Rédiger chaque année le rapport annuel pour le domaine technique
- Faire à la direction de l'association le rapport de toutes les heures de travail fournies, des vacances prises et des frais

Tâches techniques

- Planifier et entretenir le réseau de chemins de randonnée pédestre
 - Revoir (remplacement ou suppression) ou planifier à nouveau le réseau ou certains tronçons
 - Remettre à jour, vérifier et documenter les données sur les chemins de randonnée
- Contrôler et améliorer la qualité du réseau de chemins, des chemins et des ouvrages d'art
- Dépouiller, traiter et transférer les communications et rapports (par ex. défaut de signalisation, dégâts sur un chemin, zones à conflits et à risques) des collaborateurs/trices techniques ou de tiers
- Demander des améliorations ou déplacements de chemins ainsi que la construction de nouveaux chemins
- Assumer la responsabilité pour la nouvelle signalisation (par ex. planification, mise au point du

layout des indicateurs de direction, commande des indicateurs de direction) lorsqu'un chemin doit être balisé à neuf ou déplacé

- Relever les erreurs et compléter la signalisation existante.

4. Assurance / responsabilité

- Les collaborateurs/trices du service technique sont assurés par l'association faîtière Suisse Rando. L'assurance collective couvre accidents et responsabilité civile.
- Le chef/la cheffe technique s'engage à effectuer ses tâches consciencieusement et en appliquant les prescriptions énoncées au chiffre 6 Bases /instruments de travail.

5. Degré d'occupation et indemnisation

- Le degré d'occupation pour ce poste est ... %
- Salaire annuel brut CHF ..., avec / sans 13^{ème} mois *ou* salaire horaire
- Frais etc.

6. Bases / instruments de travail

- Voir document annexe de Suisse Rando: Documents domaine technique
- Bases des services techniques cantonaux et des associations cantonales de tourisme pédestre

7. Profil requis

- Personne polyvalente, habile techniquement et aimant la randonnée et les tâches de direction
- compétences spécialisées dans le domaine de l'aménagement du territoire et de la planification des transports, de la technique de signalisation, de la géo-informatique, des applications informatiques, de la cartographie
- expérience dans le domaine de la signalisation des chemins de randonnée pédestre
- compréhension des besoins de la protection de la nature et du paysage ainsi que des besoins du tourisme, de l'agriculture et de la sylviculture
- connaissance des tâches techniques, artisanales ainsi que des tâches concernant la construction
- connaissances juridiques dans les domaines de la procédure administrative, du droit de la construction et de la planification ainsi que de la LCPR
- expérience et disponibilité pour les tâches de direction, en particulier aussi avec les collaborateurs bénévoles
- connaissances de la gestion d'entreprise
- habileté à négocier, plaisir à communiquer, facilité à s'exprimer par écrit
- expérience dans l'interconnexion des structures d'organisation existantes
- connaissance des programmes Office usuels
- bonnes connaissances de la géographie du canton.

8. Annexes

- Suisse Rando: Documents domaine technique